



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-013

OBJET : Point 4. .1 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Houdan dans le cadre d'une classe de découverte sur le thème de la seconde guerre mondiale.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

19 janvier 2026

Dates de publication :

21 janvier 2026

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Nbre de votants : 16

(15 présents prenant part
au vote + 1 pouvoir)

Secrétaire de séance :

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles, SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, GUYOMARD Nathalie, GALERNE Emmanuelle, BOUCAUT Jean-Baptiste, VANHALST Damien, GANGNEBIEN Jennifer, PASQUIER Hugo.

Etaient absents :

SERAY Philippe, GRUDLER Agnès (pouvoir à SAUL Monique), DEBLOIS – CARON Christine (excusée), DAMOTTE Stéphane, MANSAT Martine, COSSÉ Delphine.

M. BOUCAUT Jean-Baptiste.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention de l'école élémentaire publique pour la classe de découverte des classes de CM1/CM2 du 11 au 13 mai 2026 inclus au Centre d'Accueil Le Prieuré St-Gabriel à Creully -Sur-Seulles (14480),

Considérant que ce séjour a pour but de sensibiliser les élèves sur les thèmes tels que l'occupation, la déportation ou encore la résistance,

Considérant que les élèves visiteront le mémorial de Caen et effectueront un circuit guidé des plages du débarquement.,

Considérant qu'ils profiteront, également, de leur présence en Normandie pour visiter une ferme pédagogique et participeront à la fabrication de produits laitiers,

Considérant que cette classe transplantée correspond à certains éléments mentionnés dans le passeport du citoyen remis aux élèves à l'issue de l'année de CM2,

Considérant que 48 élèves participeront à ce séjour ainsi que les 2 enseignantes et 4 accompagnateurs,

Considérant que le montant total (transport compris) s'élève à 14 256 € ; ce qui représente un montant par enfant de 297.00 €,

Considérant que les familles ont établi un premier chèque d'un montant de 65.00 € qui a permis de financer le premier acompte de 2 851.20 €,

Considérant que la coopérative scolaire va prendre en charge la somme de 1 440.00 €, soit 30.00 € par enfant,

Considérant que certains dons, pour un montant total de 4 330.00 €, ont permis de pouvoir diminuer encore la somme restant due par chaque famille qui s'élève désormais à 117.39 €,

Considérant que la commune a pour habitude de participer aux séjours organisés par les établissements accueillant des élèves Houdanais, tels que l'école Sainte Jeanne d'Arc, le collègue François Mauriac ou encore le collège de Montfort l'Amaury,

Considérant qu'en général, la commune participe à hauteur de 65 € par élève houdanais pour un séjour de 5 jours,

Considérant que lorsque la durée du séjour est moindre, le montant de la participation est proratisé en fonction du nombre de jour,

Néanmoins, s'agissant d'un séjour organisé par l'école publique de Houdan sur un thème en correspondance avec certains éléments du passeport du citoyen remis à l'initiative de la Ville, il a été décidé de ne pas proratiser le montant de la subvention et d'accorder une somme de 65 € pour chaque élève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit à 16 voix POUR,**

Article 1. Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 65 € par élève des deux classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire publique de Houdan, dans le cadre de la classe découverte organisée du 11 au 13 Mai 2026, soit un montant total de 3 120.00 €.

Article 2. Dire que cette subvention sera versée à l'OCCE 78 école élémentaire en une fois sur présentation du justificatif de la réalisation du voyage.

Article 3. Dire que les dépenses afférentes seront imputées au budget primitif de la Ville - Article 65748 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droits privés ».

Article 4. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

A HOUDAN, le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Baptiste BOUCAUT.

Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration.
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 2 février 2026 10:36
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260202-6327.xml; 078-217803105-20260128-2026_DEL_013-DE-1-2_6381.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-02-02(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: HOUDAN
N° de SIREN: 217803105
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_013
Objet acte: Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Houdan dans le cadre d'une classe de découverte sur le thème de la seconde guerre mondiale.
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.1-Enseignement
Identifiant Acte: 078-217803105-20260128-2026_DEL_013-DE

Rapport d'erreur(s):